COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 06 juin 2024

Réglementation UE sur la déforestation : Il est urgent de clarifier et simplifier ses conditions d'application pour la compétitivité des filières françaises

À quelques mois de l'entrée en vigueur du Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE) prévue pour le 30 décembre 2024, La Coopération Agricole alerte sur les impacts potentiels du retard des conditions d'exécution de cette réglementation sur l'élevage et sa chaine d'approvisionnement en France.

Pour La Coopération Agricole, avancer sur les deux jambes de la compétitivité des fermes d'élevage et de la réduction de leur impact environnemental est une priorité. A ce titre, le bon approvisionnement des filières animales en protéines végétales, et plus particulièrement en soja, est nécessaire et utile pour bien nourrir les animaux d'élevage et assurer la compétitivité économique des filières animales françaises.

La France consomme annuellement 3,3 millions de tonnes de soja dont 300 000 tonnes produites sur notre territoire. Soucieuse des impacts environnementaux liés à son activité, la nutrition animale française s'est déjà engagée à atteindre le « zéro déforestation / zéro conversion » avant le 1er janvier 2025, signé en 2022 avec le SNIA. Cela s'est traduit concrètement par la publication en 2022 d'un Manifeste « Zéro Déforestation / Zéro conversion d'ici 2025 » et l'engagement de 59 entreprises et coopératives qui représentent 85% de la production française d'aliments pour les animaux d'élevage.

Préférant anticiper la réglementation à venir, la filière s'est organisée et attend aujourd'hui de l'administration un cap clair pour appréhender le nouvel environnement réglementaire et économique dans lequel elle devra évoluer en janvier prochain.

Face au retard pris, La Coopération Agricole exprime ses préoccupations concernant les incertitudes liées à la mise en œuvre du RDUE :

- Concernant le soja français, en réponse à la stratégie nationale Protéines Végétales, nos coopératives se sont largement investies dans le développement de filières de soja locales. La complexité actuelle du règlement, la surcharge administrative qu'il engendre pour les producteurs et leurs collecteurs risque de mettre à mal une filière en devenir.

- Concernant l'approvisionnement en soja des élevages, il est aujourd'hui quasi impossible d'acheter du soja pour 2025, quelle que soit la qualité requise (standard, non OGM, bio). Cette situation inédite, provoquée par l'absence de clarté sur les modalités d'application et de contrôle du règlement, vient perturber gravement l'activité des usines de production d'aliments composés pour animaux. Si ces incertitudes ne sont pas rapidement levées, c'est l'ensemble des filières animales françaises et leurs éleveurs qui seront fragilisés, avec des risques de rupture d'approvisionnement et d'augmentation des coûts d'alimentation.

Contact presse :
La Coopération Agricole – Sabri Derradji – sderradji@lacoopagri.coop – 06 61 85 90 77

- Enfin, au-delà du soja, le règlement inclut également dans son périmètre la production bovine qui se retrouve aujourd'hui dans l'incertitude pour commercialiser les bovins nés et élevés en France à partir de janvier 2025, puisqu'elle devra justifier de systèmes d'élevage non déforestants alors même que le secteur est doté de systèmes de traçabilité reconnus.

La Coopération Agricole demande aux autorités françaises et européennes de clarifier les conditions d'application du RDUE au plus vite et d'assurer une mise en œuvre pragmatique, tenant compte des réalités inhérentes aux besoins des animaux, au métier d'éleveur et à l'économie agricole. Cette mise en œuvre doit permettre d'assurer la continuité des activités économiques sans perturber les marchés et le commerce par une application hasardeuse et précipitée de la règlementation.

La Coopération Agricole reste déterminée à contribuer à une alimentation animale durable et zéro déforestation, tout en assurant la continuité et la compétitivité des filières d'élevage en France et en Europe.

Contact presse :
La Coopération Agricole – Sabri Derradji – sderradji@lacoopagri.coop – 06 61 85 90 77